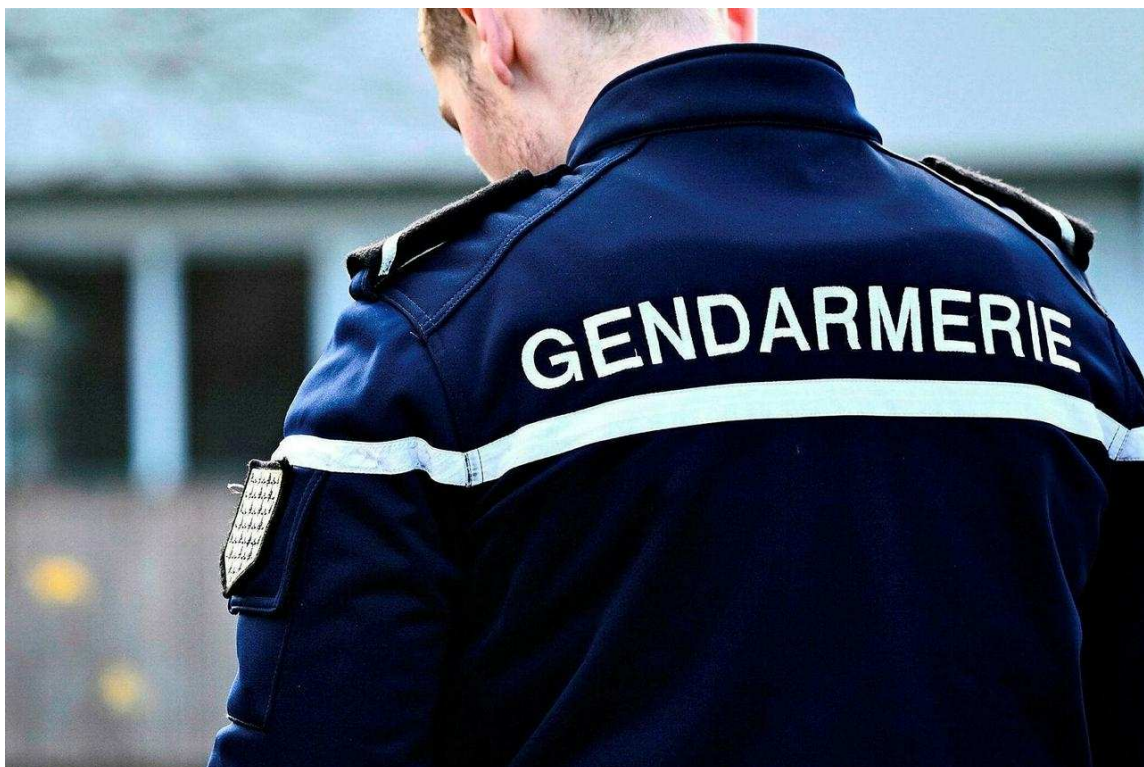


[panorapresse.ouest-france.fr](https://panorapresse.ouest-france.fr)

## Condamné pour avoir menacé de mort la directrice de l'école de son fils

~4 minutes

« Je n'ai rien à perdre » : en [Normandie](#), il est condamné pour avoir menacé de mort une directrice d'école



Le prévenu avait sorti un fusil factice face aux gendarmes, le 10 février 2026. | Guillaume Saligot / Archives Ouest-France

Un homme de 53 ans, inconnu de la justice, au bout d'un conflit et d'une impossibilité à échanger calmement, en est arrivé à menacer la directrice de l'école de son fils de 9 ans. Il a brandi un fusil à airsoft (factice mais d'aspect réaliste) devant les gendarmes en déclarant n'avoir rien à perdre et être décidé à tuer la directrice de l'école de [Thury-Harcourt \(Calvados\)](#).

En 2024, trois enfants se sont échangé des coups dans la cour de récréation [d'une école primaire à Thury-Harcourt \(Calvados\)](#). Les parents de deux des enfants sont intervenus et ont houspillé le troisième. Tous les trois ont été sanctionnés, mais le père du troisième était mécontent que des adultes soient entrés dans la cour pour s'en prendre à son fils. L'enfant a aussi évoqué un contexte tendu entre ses parents, avec des disputes assez violentes auprès de la directrice de l'école.

### La directrice avait retrouvé un tracker sur sa voiture

Celle-ci a fait une demande de recueil d'informations préoccupante, ce qui a entraîné une enquête. Le père de famille panique donc, craignant que les services sociaux lui retirent ses deux enfants.

Chaque fois qu'il rencontre la directrice, il se montre énervé. Celle-ci dépose une première plainte en avril 2025 après avoir trouvé un tracker sur sa voiture, supposant que le père d'élèves pouvait savoir où elle habitait.

**Lire aussi :** [Menaces et insultes envers une directrice d'école du pays de Falaise](#) : les deux frères condamnés

La situation n'arrive pas à s'apaiser et le 10 février 2026, les gendarmes se présentent au domicile du père de famille au sujet de menaces qu'il aurait proférées envers la directrice. Celui-ci est très agressif d'emblée et pense qu'ils viennent lui prendre les enfants, d'autant qu'il est en cours de séparation avec sa femme. Les gendarmes tentent de le rassurer, voient l'homme manipuler un fusil et leur dire qu'il «n'a rien à perdre», que de toute façon, il tuera la directrice. Il est interpellé après avoir été immobilisé avec un taser. Le fusil est factice.

**« Il se prend pour une victime »**

[Placé](#) en détention provisoire, il est jugé mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 par le tribunal correctionnel de [Caen](#). Il assure qu'il ne serait jamais passé à l'acte. L'avocate de la victime estime «qu'il se prend pour une victime. Il a menacé une mère de quatre enfants avec une montée en puissance.»

**Lire aussi :** [« Un climat d'impulsivité » : un père condamné pour violences physiques et psychologiques à Thury-Harcourt](#)

Pour la défense, M<sup>e</sup> Dutron plaide qu'il «a presque tout perdu, c'est ça qui l'a aveuglé. Il est exigeant mais c'est un père très aimant. Il s'est senti stigmatisé qu'on le soupçonne de violence. Il a subi un gros choc carcéral. Son entreprise ne peut pas fonctionner sans lui, tout repose sur ses épaules.»

Le tribunal le condamne à 18 mois de prison dont 9 mois avec sursis probatoire et le maintient en détention. Il devra se soigner, indemniser la victime, payer les sommes dues au Trésor public, ne plus contacter ni se présenter chez la victime, ni dans l'établissement scolaire concerné. Il devra verser 500 € de dommage d'intérêt à trois gendarmes et 300 € pour le quatrième ; 2 500 € de préjudice moral pour la directrice et 861 € pour ses frais médicaux.